Activité n° 9 : Gestion des ressources humaines

Finalités	
Finalité 1	Processus de recrutement des contractuels, des apprentis, des
	stagiaires et des personnels en service civique
Finalité 2	Gestion administrative des agents
Finalité 3	Gestion de la campagne des entretiens annuels professionnels
Finalité 4	Gestion des avancements et des mobilités
Finalité 5	Entretiens menés par le conseiller mob carrière et
	réalisation des bilans de compétence
Finalité 6	Suivi des absences
Finalité 7	Gestion de la paye (traitements, primes, astreintes, GIPA,
	remboursement domicile travail etc.)
Finalité 8	Mise en œuvre de la formation des agents (besoins en
	formation et formations suivies, suivi du compte personnel de
	formation etc.)
Finalité 9	Organisation des élections professionnelles
Finalité 10	Gestion du temps de tr (temps partiel, interventions,
	heures supplémentaires etc.) et organisation du tr
Finalité 11	Gestion relative aux demandes des comptes épargne temps
	des agents
Finalité 12	Gestion du dispositif de télétr
Finalité 13	Pilotage de la masse salariale, suivi des effectifs et réalisation
	de statistiques
Finalité 14	Mise en œuvre du dialogue social
Finalité 15	Gestion des procédures disciplinaires
Finalité 16	Gestion du contentieux
Finalité 17	Gestion et diffusion des plannings de présence,
	d'organigrammes
D 1 11 /11 /	
Bases de licéité	
RGPD	Oui
	Article 6 (1) c
	le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale
	à laquelle la préfecture est soumise, notamment :
	- Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié
	(droits/obligations/gestion des contractuels)
	- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 (formation)
	- Décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 (CET) - Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux
	conditions et modalités de mise en œuvre du télétr dans
	conditions et modantes de mise en œuvre du teletr dans

Préfecture de l'Orne

la fonction publique et la magistrature - Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 (comités sociaux
d'administration) - Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 (compte personnel de formation)
Pour les autres finalités, la base juridique est l'article 6 (1) f du RGPD : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la préfecture (gérer les moyens humains nécessaires à la réalisation de ses missions)
Non
Non
Candidats à un poste de contractuel
Agents titulaires et contractuels
Volontaires en service civique
Membres de la famille d'un agent ou autre personne à
contacter
Stagiaires et apprentis
Prestataires de service (formation)
Données d'identification, coordonnées personnelles et
professionnelles, photos
Vie personnelle et justificatifs (situation familiale)
Vie professionnelle (éléments contenus dans le CV, poste
occupé, position administrative, formations suivies et besoins
exprimés, appréciation de l'agent et souhait éventuel de
mobilité, dates des différents congés, des absences, dates de
départ, jours de télétravail, nom du prestataire de service etc.)
Eléments d'ordre économique et financier (RIB, avis

Préfecture de l'Orne

	d'imposition, bulletins de paie, rémunération versée dont mo des primes, heures supplémentaires, imputations budgétaires etc.)
	Présence et discipline : aperçu des présences, motifs des
	absences, mesures disciplinaires
	Eléments contenus dans le dossier de contentieux
	Données sensibles : appartenance syndicale, s religion
	(selon le droit du travail)
	NIR (selon le droit social)
Catégories de destinataires	
	Services en charge des traitements
	Représentants du personnel
	Agents du Ministère (DRH)
	Agents de la direction régionale des finances publiques
	Personnes concernées
	Hiérarchie de l'agent
	Prestataires de service
	Directions départementales interministérielles
	DINUM (annuaire Maia)
	La Caisse des dépôts et consignations (comptes formation)
Existence de	
transferts de	
données hors UE	
	Non
Durée de	
conservation prévue	
	A préciser dans la mesure du possible
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à
	la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière	
mise à jour	